



Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'assainissement collectif

Exercice 2020



Poste de refoulement pneumatique, Echemiré

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	1
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	1
1.4. NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	1
1.5. VOLUMES FACTURES.....	3
1.6. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS).....	3
1.7. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	8
2.1. MODALITES DE TARIFICATION.....	8
2.2. FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS.....	9
2.3. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS.....	9
2.4. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE.....	9
2.5. RECETTES DU SERVICE.....	10
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	10
3.1. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX.....	10
3.2. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE.....	10
3.3. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE.....	10
3.4. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE ;.....	11
3.5. TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION.....	11
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	11
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES EN 2020.....	11
4.2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	11
4.3. AMORTISSEMENTS.....	12

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal intercommunal

➤ Nom de la collectivité : **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS-VALLÉE**

➤ Compétences liées au service :

Collecte Suivi Traitement Elimination des boues

➤ Territoire desservi :

L'ensemble des communes déléguées de :

- Secteur Baugeois : Baugé en Anjou (hors Montpollin) – Bocé – Cheviré le Rouge - Clefs - Vaulandry – Cuon – Echemiré – Fougeré – Le Guédeniau – St Quentin les Beaurepaire
- Secteur Vallée : Beaufort-en-Vallée- Brion – Fontaine-Guérin – Fontaine-Milon – Gée – La Ménitré – Mazé – St Georges du Bois
- Secteur Noyantais : Noyant, Auverse, Broc, Breil, Chalennes sous le Lude, Chigné, Dénezé sous le Lude, Genneteil, Lasse, Meigné le Vicomte, Méon, Parçay les Pins, La Pellerine.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie régie avec prestataires de service délégation de service public (affermage ou concession)

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 23 000 habitants.

1.4. Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par secteur est la suivante :

Nombre d'abonnés au 31/12/	2019	2020	Observations
- abonnés domestiques			
Secteur Baugeois	3 884	3 694	Base de donnée 2020 actualisée
Secteur Vallée	5 108	5 094	
Secteur Noyantais	1 596	1 594	
- abonnés non domestiques			
Secteur Baugeois	1	1	Ets DEVILLE
Secteur Vallée	0	0	
Secteur Noyantais	0	0	
Total des abonnés	10 589	10 383	

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés total au 31/12/2019	Nombre d'abonnés total au 31/12/2020
Auverse	111	107
Baugé	2018	1834
Beaufort en Vallée	2450	2515
Bocé	88	82
Breil	58	58
Brion	96	96
Broc	92	92
Chalonnès sous le Lude	38	37
Chartrené	0	1
Cheviré le Rouge	201	211
Chigné	70	68
Clefs	246	244
Cuon	176	161
Dénezé sous le Lude	53	51
Echemiré	141	136
Fontaine-Guérin	233	228
Fontaine-Milon	114	112
Fougeré	133	144
Gée	81	88
Genneteil	84	90
La Ménitrie	765	731
La Pellerine	29	28
Lasse	69	71
Le Guédeniau	98	89
Le Vieil-Baugé	352	403
Mazé	1355	1303
Meigné le Vicomte	60	68
Méon	38	38
Noyant	693	689
Parçay les Pins	201	197
Pontigné	52	54
St Georges du Bois	14	21
St Martin d'Arcé	274	231
St Quentin les Beaurepaires	37	42
Vaulandry	68	62

On constate de légères variations des nombres d'abonnés entre 2019 et 2020 due d'une part à une fiabilisation de la base de donnée dans le cadre de la mise en place du nouveau logiciel de gestion clientèle et d'autre part à la prise en compte en 2020 uniquement des branchements actifs (c'est-à-dire avec une consommation d'eau potable constatée) alors qu'en 2019, tous les branchements étaient comptabilisés.

1.5. Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2019	2020	Observations
Abonnés domestiques Secteur Vallée	420 066	455 500	Y compris la Menitré facturé par Veolia (fin contrat DSP)
Abonnés domestiques Secteur Baugeois	305 940	323 007	Facturé en régie sur le 1er et le 2eme semestre
Abonnés domestiques Secteur Noyantais	106763	102 968	Selon les secteurs, facturé par SAUR, VEOLIA (fin DSP) puis en régie
Abonnés non domestiques	10 350	4595	Ets DEVILLE
Total des volumes facturés	843 119	886 070	

On constate une hausse des volumes facturés qui peut être due à :

- Une variation des dates de relèves du fait de la mise en place du nouveau marché de prestation de service
- Une relève manuelle systématisée au 2eme semestre 2020 qui a pu permettre de réajuster les consommations pour certains particuliers qui étaient facturés au forfait

1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est de 200.7 kms :

- 71 kilomètres pour le secteur Baugeois,
- 69.7 kilomètres pour le secteur Vallée,
- Environ 60 kilomètres pour le secteur Noyantais (ce chiffre sera confirmé au cours de l'étude diagnostique).

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère en régie l'ensemble des ouvrages d'épuration y compris depuis 2019 sur le secteur Noyantais ; ils étaient entretenus au préalable par les agents communaux de Noyant-Villages mis à disposition.

L'entretien et la maintenance concerne les postes de refoulement ainsi que 32 ouvrages de traitement.

a Présentation synthétique des installations de traitement :

	type de traitement					date de mise en service	rejet	date de l'arrêté préfectoral ou récépissé	code sandre
	filtre à sable	filtres plantés de roseaux	lagunes	disques biologiques	boues activées				
Beaufort en Vallée					x	1987	Couasnon	09/05/2012	0449021S0001
Brion				x		2019	fossé	06/01/2017	0449049S0001
Fontaine Guérin			x (aérées)			2002	Couasnon	04/06/1999	0449138S0002
Fontaine Milon		x				2015	Le Tiroir	29/11/2007	0449139S0001
Gée				x		2007	fossé	23/11/2005	0449147S0002
La Ménitré					x	2007	Canal 300 puis Authion	31/03/2015	0449201S0001
Mazé Les Arches					x	2003	Couasnon	27/05/2013	0449021S0002
Mazé Montevroult	x					1997	fossé		0449194S0002
Saint Georges du bois	x					1992	fossé		
Baugé					x	2006	Couasnon	30/03/2015	0449018S0002
Bocé			x			1982	Ruisseau du Grand Mandon		0449031S0001
Clefs					x	1979	Ruisseau de la Pagerie		0449101S0001
Cheviré le Rouge			x			1984	fossé		0449097S0001
Cuon			x			1981	Fossé vers ruisseau de Bréné		0449116S0001
Echemiré			x			1981	Fossé vers Mouline		0449128S0001
Fougeré			x			1983	Le Verdun		0449143S0001
Le Guédéniau			x			1988	Ruisseau le brocard	1986	0449157S0001
Saint Quentin les Beurepaire			x			2008	Le Verdun		0449315S0001
Vaulandry	x					1995	Ruisseau des Cartes		0449380S0001
Auverse			x			1984	Fossé vers le couasnon		0449013S0001
Breil			x			1999	Fossé vers le lathan		0449044S0001
Broc			x			1988	Ruisseau des Grézilles	1988	0449052S0001
Chalonnès sous le Lude	x					1971	Fossé vers le ruisseau de Bareil		0449062S0001
Chigné			x			1986	Fossé vers le Rys		0449098S0001
Denezé sous le lude	x					1993	Fossé vers la Marconne	1993	0449122S0001
Genneteil			x			1985	Ruisseau la malvoisine		0449150S0001
La Pellerine			x			1998	Fossé RD142		0449237S0001
Lasse			x			1990	Ruisseau Saint Meen	1989	0449173S0001
Meigne le Vicomte			x			1984	fossé	2001	0449197S0001
Méon	x					1997	Fossé vers la Marconne		0449202S0001
Noyant-grolleau			x			1984	La Marconne		0449228S0004
Parçay les Pins		x				2018	Ruisseau du merdron	2015	0449234S0001

b. capacité d'épuration et normes de rejet des ouvrages :

	capacité en EH	capacité hydraulique de traitement (en m ³ /j)	capacité organique de traitement (en kg DBO5 par jour)
Beaufort en Vallée	6200	930	371
Brion	350	52	21
Fontaine Guérin	600	90	36
Fontaine Milon	260	59	16
Gée	350	51,5	21
La Méniltré	2100	498	126
Mazé Les Arches	3100	503	186
Mazé Montevrout	380	57	23
Saint Georges du bois	36	5,5	3
Baugé	9500	1475	570
Bocé	350	62	21
Clefs	540	90	32
Chevire le Rouge	333	60	20
Cuon	270	45	16
Echemiré	350	52	21
Fougeré	400	60	24
Le Guédéniau	192	30	11.5
Saint Quentin les Beaufort	160	24	9.6
Vaulandry	150	22	9
Auverse	360	60	21.6
Breil	100	15	6
Broc	233	38	14
Chalonnès sous le Lude	120	18	7.2
Chigné	167	30	10
Denezé sous le lude	150	22	9
Genneteil	300	45	18
La Pellerine	100	20	6
Lasse	135	30	8.1
Meigné le Vicomte	167	30	10
Méon	150	22	9
Noyant-grolleau	1800	300	108
Parçay les Pins	600	90	36

Prescription minimale de qualité de rejet selon arrêté préfectoral individuel; en absence d'arrêté, c'est l'arrêté du 21/07/15 qui s'applique.										
	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
	[] mg/l	flux (kg/j)	[] mg/l	flux (kg/j)	[] mg/l	flux (kg/j)	[] mg/l	flux (kg/j)	[] mg/l	flux (kg/j)
Beaufort en Vallée	25	23	90	84	30	28	15	14	2	1,9
Brion	25		90		35		15			
Fontaine Guérin	60%		60%		50%					
Fontaine Milon	25		90		35		10		10	
Gée	25		90		35					
La Méritré La Hune	20		90		35		15	7	2	1
Mazé Les Arches	15	7,5	90	45	30	15	15	7,5	1	0,5
Mazé Montevrout	60%		60%		50%					
Saint Georges du bois										
Baugé	25	36.9	90	133	35	51.6	15	22.1	2	3
Bocé	Arrêté national du 21/7/15									
Clefs										
Chevire le Rouge										
Cuon										
Echemiré										
Fougeré										
Le Guédéniau										
Saint Quentin les Beaurepaire	Arrêté national du 21/7/15									
Vaulandry										
Auverse										
Breil										
Broc										
Chalonnès sous le Lude										
Chigné										
Denezé sous le lude										
Genneteil										
La Pellerine										
Lasse										
Meigne le Vicomte										
Méon										
Noyant-grolleau										
Parçay les Pins	25	2.2	90	8.1	35	3.1	15	1.3		0.9

c. charges reçues par ouvrage

Non renseigné

d. Production de boues des ouvrages de traitement

Les systèmes de traitement par boues activées nécessitent une évacuation régulière des boues. Ces boues font l'objet d'une valorisation agricole par épandage ou compostage.

Les systèmes de lagunage nécessitent un curage environ tous les dix ans. La lagune du Guédéniau a été curée en 2019.

Les systèmes par disques biologiques nécessitent une évacuation régulière des boues présentes dans les

décanteurs-digesteurs. Elles font l'objet d'un retraitement dans des sites agréés.

En 2020, la pandémie COVID 19 a conduit l'Etat à prendre des dispositions spécifiques pour l'élimination des boues de station d'épuration (arrêté du 30 avril 2020 modifié par la suite par arrêté du 20 avril 2021).

Ces dispositions ont pour objectif de limiter l'exposition aux boues susceptibles de contenir le virus.

Ceci a eu comme conséquence :

- Un report du curage des lagunes de Meigné, de Bocé et de Genneteil.
- L'impossibilité de pouvoir épandre les boues liquides produites après mars 2020 des stations de Beaufort en Vallée, Mazé et de Clefs ; une prestation de déshydratation puis de mise en compostage a dû être réalisée
- L'impossibilité de pouvoir épandre les boues sèches produites après mars 2020 de la station de Baugé ; une prestation de mise en compostage a dû être réalisée

Les quantités sont les suivantes :

	matières sèches évacuées (t) ou volume de boue (m3)	Mode de traitement/valorisation
Beaufort en Vallée	57 t épandues et 43 t en compostage	Stockage lagunes puis épandage pour les boues stockées avant mars 2020, déshydratation et mise en compostage des boues produites après
Brion	160 m3	Traitement en station agréée
Fontaine Guérin		
Fontaine Milon		
Gée	320 m3	Traitement en station agréée
La Ménitrie	0	Lits plantés roseaux mais pas d'épandage en 2020
Mazé Les Arches	23 t épandues et 22 t en compostage	Table d'égouttage, stockage silo puis épandage pour les boues stockées avant mars 2020, déshydratation et mise en compostage des boues produites après
Mazé Montevrout	0	Traitement en station agréée
Saint Georges du bois		
Baugé	16 t épandues et 32 t en compostage	Centrifugation, lit de séchage (serres) et épandage pour les boues stockées avant mars 2020, compostage pour le reste
Bocé		
Clefs	3 t	déshydratation et mise en compostage
Chevire le Rouge		
Cuon		
Echemiré		
Fougeré		
Le Guédéniau		
Saint Quentin les Beaufort		
Vaulandry	0	Traitement en station agréée
Auverse		
Breil		
Broc		
Chalonnès sous le Lude		
Chigné		
Denezé sous le lude	0	Traitement en station agréée

Genneteil		
La Pellerine		
Lasse		
Meigne le Vicomte		
Méon	0	Traitement en station agréée
Noyant-grolleau		
Parçay les Pins		

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Communes	Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité				
Baugé en Anjou (hors Montpollin et Chartrené qui ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif)	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
	Redevance assainissement	m ³	1,50 €/m ³	1,75 €/m ³
Beaufort-en-Anjou, Bois d'Anjou, La Ménitrie, Mazé-Milon	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
	Redevance assainissement	m ³	1,90 €/m ³	1,90 €/m ³
Noyant-Villages (hors Chavaignes et Linières-Bouton qui ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif)	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
	Redevance assainissement	m ³	1,30 €/m ³	1,55 €/m ³
La Pellerine	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
	Redevance assainissement	m ³	1,10 €/m ³	1,35 €/m ³
Taxes et redevances				
Ensemble du territoire	Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Redevances	Modernisation des réseaux	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les régies et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2020	2021
Coût du branchement		
Sur l'ensemble du territoire CCBV	1 500 € HT	Au réel

2.3. Délibérations fixant les tarifs

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice :

Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 1^{er} Janvier 2021.

2.4. Facture d'assainissement type au 1^{er} Janvier 2020

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Tarifs		Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Baugé en Anjou (hors Montpollin et Chartrené qui ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif)	Collectivité	Part fixe	50,00	50,00	
		Redevance assainissement	180,00	210	
	Redevance pour modernisation des réseaux		18	18	
	TVA si service assujetti (10 %)		24,80	2,80	
	Total TTC		272,80	305,80	
	Prix au m³ (total /120 m³)		2,27	2,55	12 %
Beaufort-en- Anjou, Bois d'Anjou, La Ménitrie, Mazé-Milon	Collectivité	Part fixe	50,00	50,00	
		Redevance assainissement	228,00	228,00	
	Redevance pour modernisation des réseaux		18,00	18,00	
	TVA si service assujetti (10 %)		29,60	29,6	
	Total TTC		325,60	325,60	
	Prix au m³ (total /120 m³)		2,71	2,71	0 %
Noyant-Villages	Collectivité	Part fixe	50,00	50,00	
		Redevance assainissement	156,00	186,00	
	Redevance pour modernisation des réseaux		18,00	18,00	
	TVA si service assujetti (10 %)		22,40	25,40	
	Total TTC		246,40	279,40	
	Prix au m³ (total /120 m³)		2,05	2,33	14 %
La Pellerine	Collectivité	Part fixe	50,00	50,00	
		Redevance assainissement	132,00	162,00	
	Redevance pour modernisation des réseaux		18,00	18,00	
	TVA si service assujetti (10 %)		20,00	23,00	
	Total TTC		220,00	253,00	
	Prix au m³ (total /120 m³)		1,83	2,11	15 %

2.5. Recettes du service

Recettes de la collectivité

	Année 2019	Année 2020	Variation
Recettes liées à la facturation des usagers			
Redevance eaux usées usagers domestiques	1 866 091	2 057 873	10%
Autres recettes			
Recettes de raccordement au réseau (1)	70 224	36 866	- 47%
Recettes liées aux travaux (2)	36 823	35 843	- 4%
Total des recettes	1 973 138	2 130 583	

(1) Travaux de branchement au réseau collectif eaux usées

(2) Divers travaux d'eaux usées (débouchages) et certificats de conformités raccordement au réseau

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Baugeois	Vallée	Noyantais
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20	mise à jour du plan au moins annuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :				
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		60	50	10

3.2. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du code de l'environnement

La collecte des effluents est conforme.

3.3. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du code de l'environnement

Les équipements sont conformes

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du code de l'environnement ;

Les données n'ont pas été validées pour les stations de la Ménitré et de Mazé en raison d'un défaut de fiabilité de débitmètres. Les corrections ont été apportées depuis.

Par ailleurs, un certain nombre de petites stations sont déclarées non conformes dans l'attente des éléments qui seront fournis par l'étude diagnostique et de la rédaction du cahier de vie.

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Les boues ont été évacuées conformément à la réglementation Non Oui

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux engagés en 2020

Montants des travaux réalisés pendant l'exercice budgétaire de 2020 (1)		
	Secteur Baugeois	1 614 350
	Secteur Vallée	401 385
	Secteur Noyantais	12 395
Montants des subventions (2)		
	Secteur Baugeois	248 708
	Secteur Vallée	115 565
	Secteur Noyantais	100 953
Montants des contributions du budget général		
	Secteur Baugeois	0
	Secteur Vallée	0
	Secteur Noyantais	0

1) Secteur Baugeois : Etude épandage boues lagunes de Bocé, mise en séparatif réseaux Echemiré, réhabilitation réseau carrefour Paul Brulé et G.Clémenceau Bauge, desserte rue des groseillers, rue chamboisseau Bauge ;

Secteur Vallée : modification de réseau Brion, traceur, préleveur, débitmètre station Fontaine Milon, réhabilitation réseau rue Docteur Grimoux et de la chaussée à Beaufort en Vallée, portique station de Mazé, pompe à saint George du Bois ;

Secteur Noyantais : travaux sur réseau Rue du Stade Parçay, études préparatoires à la mise en séparatif réseaux Noyant ;

Tous secteurs : Achat véhicules et équipement, divers panneaux signalisation, matériel de télésurveillance

(2) Secteur Baugeois : subvention Agence pour mise conformité des branchements Echemiré, subvention département pour mise conformité soldé, desserte rue des groseillers, rue chamboisseau BAUGE soldé.

Secteur Noyantais : Solde subvention Département pour station épuration Parçay les Pins.

Secteur Vallée : solde subvention Agence de l'Eau et Département pour réhabilitation station Brion.

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2019			Année 2020		
	Secteur Baugeois	Secteur Vallée	Secteur Noyantais	Secteur Baugeois	Secteur Vallée	Secteur Noyantais
Encours de la dette au 31 décembre	1 105 399	1 156 680	182 707	985 171	997 118	157 398
Remboursement au cours de l'exercice	133 162	158 827	25 310	120 228	159 562	25 309
<i>dont en intérêts</i>	31 478	33 184	8 231	28 531	29 568	7 633
<i>dont en capital</i>	101 684	125 643	17 079	91 697	129 994	17 676

4.3. Amortissements

	Année 2019			Année 2020		
	Secteur Bugeois	Secteur Vallée	Secteur Noyantais	Secteur Bugeois	Secteur Vallée	Secteur Noyantais
Montant de la dotation aux amortissements	224 045	359 063	89 947	224 814	364 130	53 448